

NOTE D'INFORMATION

n° 21.42 – Décembre 2021

INSERJEUNES
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Robin Antoine, Christel Collin,
Nathalie Marchal, DEPP-A1, Alexandre Fauchon, DARES
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

Insertion professionnelle des lycéens du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 36 % sont en emploi salarié en janvier 2021

- Parmi les lycéens du public et du privé sous contrat, inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2019-2020, de niveau CAP à BTS, un sur deux (49 %) est toujours en formation l'année suivante, soit 3 points de plus que la génération précédente inscrite en 2018-2019. Parmi ceux ne poursuivant pas d'études, 36 % de ceux qui sont sortis du système scolaire en 2020 sont en emploi salarié en France en janvier 2021, soit six mois après leur sortie. Dans le contexte de crise sanitaire, le taux d'emploi à six mois diminue de 5 points par rapport à la génération sortie en 2019. En janvier 2021, les jeunes sortant d'une formation relevant des spécialités « hôtellerie, restauration, tourisme » ou « coiffure esthétique » ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire.

► Parmi les lycéens inscrits en 2019-2020 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS, 49 % sont toujours en formation en France l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau. C'est le cas d'un peu plus d'un élève sur deux de niveau CAP ou baccalauréat professionnel. Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est moindre (39 %).

Les lycéens professionnels inscrits en 2019-2020 en dernière année d'un cycle professionnel poursuivent davantage leurs études que la génération précédente

Globalement, la proportion d'élèves toujours en formation augmente de 3 points par rapport à l'année précédente (+ 2 points pour les CAP ; + 3 points pour les baccalauréats professionnels ou les BTS) **figure 1a**.

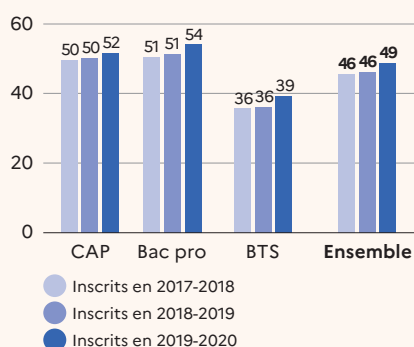
Notamment, la part des jeunes lycéens de la voie professionnelle scolaire poursuivant leurs études dans l'apprentissage a progressé de 4 points. La hausse du nombre d'élèves toujours en formation s'explique par le contexte de la crise qui incite à poursuivre ses études, comme ce fut le cas en 2009.

Au niveau bac professionnel et BTS, l'augmentation de la poursuite d'études est un peu plus marquée pour les filles que pour les garçons (+ 4 points contre + 2 points) (voir « Pour en savoir plus » - figure 1bis).

36 % des lycéens professionnels en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études

36 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié en France en janvier 2021, six mois après leur sortie du système scolaire **figure 1b**.

- **1a 49 % des lycéens inscrits en 2019-2020 en dernière année d'un cycle professionnel poursuivent leurs études l'année suivante, contre 46 % pour la génération précédente**
Taux de poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel (en %)



Taux d'élèves toujours en formation : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Lecture : 52 % des lycéens inscrits en dernière année de CAP en 2020 sont toujours en formation en France l'année scolaire suivante. Ils étaient 50 % dans ce cas pour ceux inscrits en dernière année de CAP en 2019 et en 2018.

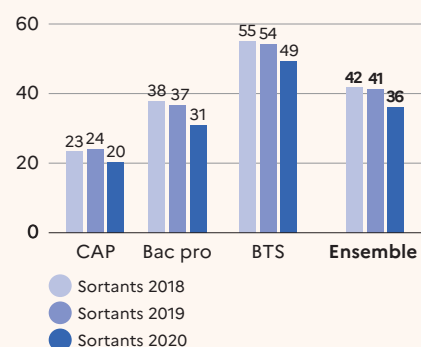
Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.42. DEPP

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi salarié rapidement à la sortie de sa formation sont importantes. Au bout de six mois, 20 % des élèves sortant d'un CAP sont en emploi salarié, contre 31 % de ceux sortant d'un baccalauréat professionnel et 49 % pour les sortants d'un BTS. Parmi les sortants

- **1b 36 % des lycéens en emploi salarié en janvier 2021, 6 mois après leur sortie du système scolaire contre 41 % pour la génération sortie un an avant**
Taux d'emploi à 6 mois selon la classe de sortie (en %)



Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : 20 % des lycéens sortants en 2020 d'une dernière année de CAP sont en emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire. Ils étaient 24 % dans ce cas pour les sortants en 2019 d'une dernière année de CAP.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018, 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.42. DEPP

ayant suivi une formation de niveau 4, 1,8 % préparaient un autre diplôme que le baccalauréat (mention complémentaire MC4), leur taux d'emploi s'élève à 40 % (- 13 points par rapport à l'année précédente). Parmi ceux ayant suivi une formation de niveau 3, 8,0 % préparaient un autre diplôme que le CAP (MC5), leur taux d'emploi s'élève à 42 % (- 8 points) (voir « Pour en savoir plus » - figure 2bis). Les élèves préparant un MC4 ou un MC5 représentent 1,6 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année. Ils ne sont pas inclus dans la suite de cette étude.

Aux niveaux CAP ou bac professionnel, les garçons s'insèrent mieux dans le monde du travail que les filles. Au niveau CAP, ils ont un taux d'emploi, six mois après leur sortie du système scolaire, de 23 % et les filles de 16 % (7 points de différence). Au niveau bac professionnel, l'écart est de 5 points (33 % pour les garçons, 28 % pour les filles). Au niveau BTS, les filles s'insèrent un peu mieux que les garçons. Leur taux d'emploi est de 51 % contre 48 % pour les garçons, soit 3 points de différence en leur faveur.

En janvier 2021, baisse de 5 points de la part des lycéens professionnels en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études

Globalement, en janvier 2021, le taux d'emploi des lycéens sortis en 2020 du système éducatif a baissé de 5 points par rapport à la génération précédente sortie en 2019. Dans le contexte de crise économique causée par l'épidémie de Covid-19, l'insertion des jeunes se détériore pour tous les niveaux de diplôme. Le taux d'emploi diminue de 4 points pour les sortants de CAP, 6 points pour les sortants de baccalauréats professionnels et 5 points pour les sortants BTS. Globalement, la baisse est de même ampleur pour les garçons et pour les filles. Elle est cependant plus forte pour les filles au niveau CAP (- 5 points contre - 3 points pour les garçons) alors qu'au niveau BTS, la baisse du taux d'emploi est plus forte pour les garçons (- 5 points contre - 4 points pour les filles). Cette baisse est à relier au contexte économique, l'estimation du nombre total d'emplois salariés dans le privé ayant diminué de 1,5 % entre le dernier trimestre 2019 et le dernier trimestre 2020.

Le diplôme : un atout pour l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 86 % des élèves en dernière année de formation professionnelle

ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 38 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié contre 29 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est plus net pour les sortants d'un CAP (22 % contre 13 %) ou d'un baccalauréat professionnel (32 % contre 24 %) que pour ceux sortant d'un BTS (50 % contre 45 %) (voir figure 2). L'insertion des lycéens qui sortent directement à l'issue d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme est proche de celle des lycéens qui ont poursuivi en baccalauréat professionnel mais qui n'ont pas obtenu leur examen final (22 % contre 24 %).

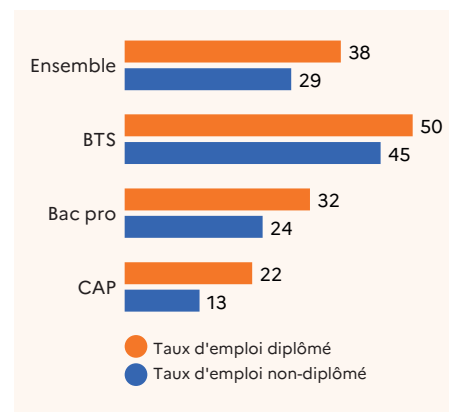
Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

Six mois après leur sortie du système scolaire en 2020, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant, artisan, commerçant ou chef d'entreprise est supérieur à celui de l'ensemble (43 % contre 36 %) (voir figure 3). C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est cadre ou profession intellectuelle supérieure et intermédiaire (40 %) et dans une moindre mesure employé (38 %) ou ouvrier (37 %). À l'inverse, pour les 24 % de jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 29 % ont trouvé un emploi salarié six mois après la sortie du système scolaire. Ceci s'explique en partie par le fait qu'il y a davantage de jeunes inscrits en CAP parmi

les sortants dont le représentant est sans activité (36 % contre 23 % pour l'ensemble). Or, leur insertion est moindre que celle des sortants issus de baccalauréats professionnels et de BTS. Pour autant, à tous les niveaux de diplôme l'insertion à six mois est moindre pour les jeunes dont le représentant légal est sans activité. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents rendent plus difficile l'insertion professionnelle des jeunes.

Une meilleure insertion pour les jeunes lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme

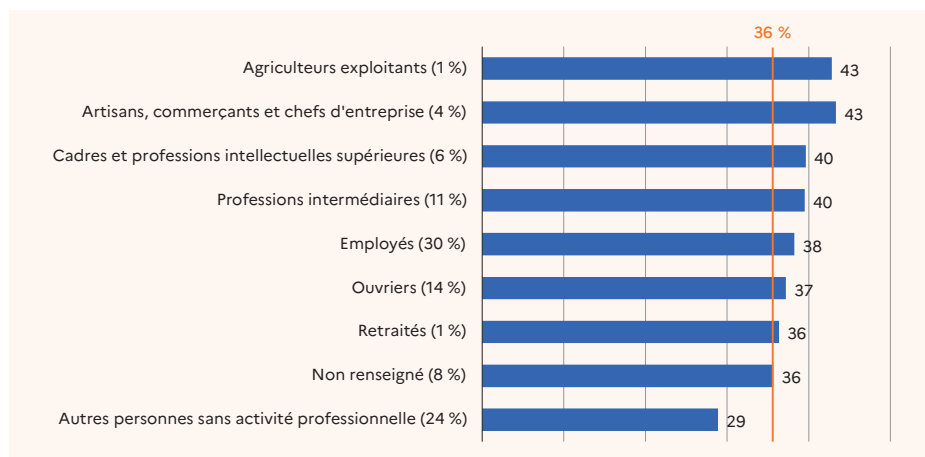
Taux d'emploi à 6 mois en fonction du niveau de sortie et de l'obtention du diplôme (en janvier 2021)



Lecture : le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortis en 2020 d'un baccalauréat professionnel en ayant obtenu leur diplôme s'élève à 32 % (24 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme).
Note : l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 8 % des lycéens en CAP, 4 % en baccalauréat pro et 3 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.
Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.
Source : Dares, Depp, InserJeunes
 Réf. : Note d'Information, n° 21.42. DEPP

29 % des jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité sont en emploi en janvier 2021, 6 mois après leur sortie du système scolaire

Taux d'emploi des sortants d'un lycée professionnel selon la catégorie socioprofessionnelle du représentant légal (en %)



Note : 36 % représentent le taux d'emploi de l'ensemble des lycéens. Les données entre parenthèses représentent le poids de la catégorie socioprofessionnelle du représentant légal parmi l'ensemble des élèves sortants.
Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.
Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.42. DEPP

Les filles plus souvent en contrat à durée déterminée et les garçons en intérim

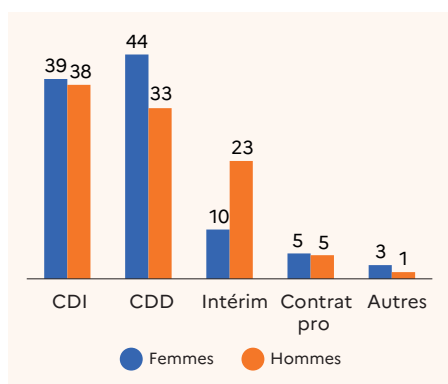
L'emploi à durée indéterminée n'est pas la norme pour le premier emploi des jeunes sortant de voie professionnelle. Il concerne 38 % des lycéens en emploi salarié. Cette proportion est similaire à celle observée en 2019. La majorité de ces ex-lycéens sont en emploi temporaire : 38 % en contrat à durée déterminée, 17 % en intérim, 5 % en contrat de professionnalisation et 2 % sur d'autres types de contrats. L'intérim est nettement plus représenté chez les garçons, tandis que les filles sont plus souvent en CDD classique [figure 4](#). Les garçons sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (88 %). Or, au sein de ce secteur, les contrats temporaires prennent la forme d'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans les services (60 %) qui recourent plutôt à CDD pour leurs contrats temporaires.

Baisse des contrats de professionnalisation pour les jeunes en emploi salarié

La part des jeunes en contrat de professionnalisation a diminué de plus de moitié par rapport aux sortants en emploi salarié de l'année passée : de 12 % en 2019 à 5 % en 2020. Cette baisse importante s'explique par la réduction de presque moitié (48 %) de ce type de recrutements entre 2019 et 2020, en lien avec le contexte de crise

4 Pour les sortants de lycée en emploi salarié, davantage d'intérim pour les garçons, de CDD pour les filles

Répartition des types de contrats selon la classe de sortie et le genre (%)



CDD : contrat à durée déterminée.

CDI : contrat à durée indéterminée.

Lecture : parmi les sortants de lycée en emploi salarié à 6 mois, 23 % des hommes sont en intérim contre 10 % des femmes.

Note : 5 % des contrats de professionnalisation sont conclus dans le cadre d'un CDI.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.42. DEPP

sanitaire (voir « Pour en savoir plus »).

Par ailleurs, 7 % des jeunes sortants en emploi salarié en ont eu plusieurs pendant la semaine de référence. Il s'agit de la plus souvent de très courtes missions successives, mais aussi d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, nous n'avons retenu qu'un seul contrat par jeune, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Un quart des sortants en emploi salarié travaillent à temps partiel (24 % au niveau BTS, 26 % en CAP et 29 % en baccalauréat professionnel), soit un niveau comparable à l'année précédente. Les filles travaillent plus fréquemment à temps partiel que les garçons : cela concerne plus d'une fille sur trois contre moins d'un garçon sur cinq. Les différences filles-garçons sont importantes au niveau baccalauréat professionnel (43 % des filles sont à temps partiel contre 20 % des garçons) et CAP (41 % contre 19 %). Elles persistent mais sont de moindre ampleur au niveau BTS (31 % contre 18 %).

Des spécialités « coiffure esthétique » et « hôtellerie, restauration, tourisme » touchées par la crise sanitaire

La crise n'a pas touché de la même façon tous les secteurs d'activité. Les jeunes sortant d'une formation relevant des spécialités « hôtellerie, restauration, tourisme » ou « coiffure esthétique » ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire. Pour les spécialités relevant de la

« coiffure esthétique », le taux d'emploi chute de 10 points, passant de 51 % en janvier 2020 pour les sortants d'études en 2019 à 41 % en janvier 2021 pour la génération suivante sortie en 2020 [figure 5](#). Ce taux d'emploi reste cependant supérieur de 5,5 points à la moyenne. Pour les spécialités relevant de l'« hôtellerie, restauration, tourisme », la baisse est également forte. Le taux d'emploi passe de 40 % en janvier 2020 pour les sortants 2019 à 33 % en janvier 2021, soit 7 points de moins. Dans les secteurs correspondant à ces métiers, la baisse du nombre d'emplois salariés a été particulièrement forte entre le dernier trimestre 2019 et le dernier trimestre 2020 : pour le secteur de l'hébergement et la restauration par exemple, l'emploi salarié baisse de 11 % en glissement annuel au cours de cette période (voir « Pour en savoir plus »), et de 5 % pour celui des services aux ménages (qui inclut notamment la coiffure et l'esthétique). À l'inverse, les spécialités relevant du « génie civil, construction, bois », « services aux personnes (santé, social) » ou « transport, manutention, magasinage », ont un peu mieux résisté à la crise, avec des baisses du taux d'emploi parmi les plus faibles (inférieures à 4 points par rapport à l'année précédente).

Une bonne insertion en « transport, manutention, magasinage »

L'insertion professionnelle diffère selon la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités « transport, manutention, magasinage », « technologies

5 Forte baisse de l'insertion dans les spécialités « coiffure esthétique » et « hôtellerie, restauration, tourisme »

Taux d'emploi selon le domaine de spécialité (en %)

Spécialités	Lycéens professionnels		Évolution 2019-2020 (en points)
	En emploi 6 mois après la sortie de formation (en %)		
	Sortants 2019	Sortants 2020	
Alimentation et agroalimentaire transformation	35	28	-7
Énergie, chimie, métallurgie	47	43	-4
Mécanique et structures métalliques	43	37	-6
Matériaux souples	30	24	-6
Génie civil, construction, bois	39	37	-2
Électricité, électronique	38	32	-6
Technologies industrielles	49	44	-5
Transport, manutention, magasinage	48	45	-3
Commerce, Vente	42	36	-6
Finances, comptabilité	44	39	-5
Secrétariat, communication et information	46	39	-7
Services aux personnes (santé, social)	34	32	-2
Coiffure esthétique	51	41	-10
Hôtellerie, restauration, tourisme	40	33	-7
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	37	33	-4
Ensemble	41	36	-5

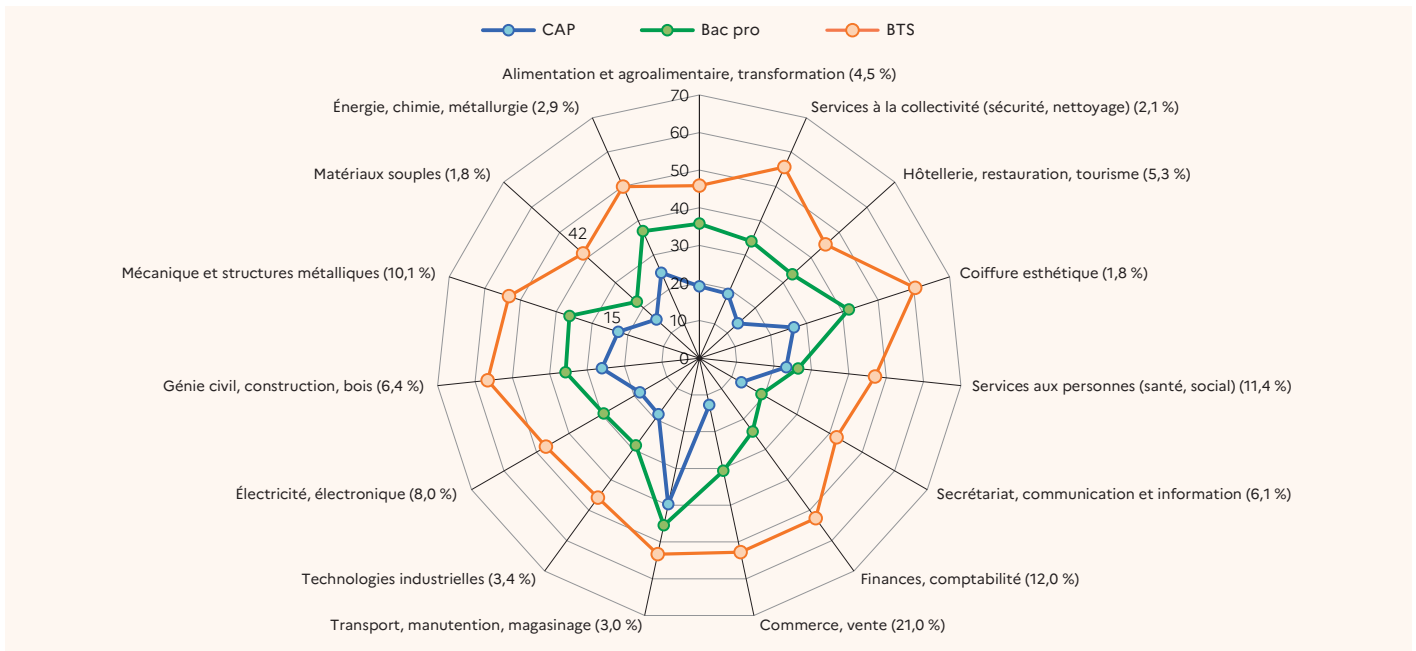
Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Réf. : Note d'Information, n° 21.42. DEPP

6 Une meilleure insertion en « transport, manutention, magasinage »

Taux d'emploi en janvier 2021 selon le domaine de spécialité et la classe de sortie (en %)



Lecture : dans la spécialité « commerce-vente », 13 % des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 31 % des sortants d'un bac pro et 53 % pour les sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 21,0 % (chiffres entre parenthèses).

Notes : il n'existe pas de CAP « Finances, comptabilité ». La spécialité « agriculture » représente 0,2 % des sortants, elle n'a pas été représentée ici en raison de ses faibles effectifs.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.42. DEPP

industrielles », « énergie, chimie, métallurgie » et « coiffure esthétique », offrent la meilleure insertion sur le marché du travail six mois après la sortie de formation, avec des taux d'emploi globalement supérieurs à 40 %. C'est le cas, en particulier, pour le CAP en un an « conducteur routier marchandises » et le BTS en deux ans « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie, option b : formation-marques », avec respectivement 69 % et 65 % des jeunes sortants en emploi salarié au bout de six mois. Ces spécialités réunies concernent cependant moins de 5 % des sortants de chaque niveau.

Certains diplômes de la santé, comme les BTS « prothésiste orthésiste » ou « opticien-lunetier » sont parmi ceux qui sont associés à des niveaux d'insertion professionnelle les plus élevés. Ils mènent respectivement vers un emploi salarié (78 % et 83 % des sortants au bout de six mois). Le baccalauréat professionnel « technicien en appareillage orthopédique » a également l'un des meilleurs taux d'emploi pour les sortants de ce niveau de diplôme (65 %).

A contrario, l'insertion est la plus faible pour les spécialités « secrétariat, communication et information » et « électricité, électronique », quel que soit le niveau de formation

figure 6.

Les formations « commerce, vente » prédominent pour chaque niveau de diplôme, en regroupant plus d'un sortant sur cinq (21 %). Au niveau BTS, cette spécialité offre une bien meilleure insertion que la

MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP/DARES INSERJEUNES

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2019, ont été diffusés début 2021.

moyenne avec plus d'un jeune sortant sur deux (53 %) en emploi salarié six mois après la sortie de cette formation. Dans ces formations au « commerce, vente », le gain de taux d'emploi entre le CAP et le niveau baccalauréat est de 18 points. Il est également très élevé entre le baccalauréat et le BTS (+ 22 points).

Dans les spécialités de l'hôtellerie-restauration-tourisme, le gain est également important entre CAP et baccalauréat professionnel (+ 19 points), et entre baccalauréat et BTS (+ 12 points). Dans les formations au « secrétariat-communication » et « services aux personnes (santé, social) », les jeunes sortants de CAP ont des taux d'emploi proches de ceux qui sortent de baccalauréat professionnel et c'est

au niveau du BTS que l'écart se creuse (plus de 20 points d'écart avec les baccalauréats professionnels). Les taux d'emploi sont relativement proches entre les sortants d'une formation relevant de la production (35 %) ou des services (37 %). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles, quel que soit le secteur de production ou la classe de sortie, excepté pour les BTS relevant des services. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.42, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques